

# AVENANT REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DU PLATEAU

## Le 26 mai 2019 (sous réserve de modification)

**ARTICLE 1** Le Moto club du Plateau de ROCROI organise le 26 mai 2019 un enduro zone européenne au départ de MON IDEE 08260 .Horaires de manifestation : 8h00 à 20h00  
 Pour cette épreuve, il sera appliqué le règlement FFM et celui de la LMGE.  
 Chaque participant doit connaître ces règlements et s'engage à les respecter sans réserve

**ARTICLE.2** PLAQUES NON FOURNIES par l'organisateur  
 Selon le règlement FFM 2019

INTER (ligue 1)	INTER	3 plaques ROUGES numéros BLANCS
CHAMPIONNAT (ligue1)	Français E1-E2-E3 Belges Nationaux-Espoirs	3 plaques JAUNES numéros NOIRS
TROPHEE (ligue 2)	Français E1-E2-E3-Féminine-50CC Belges Gentlemen-Juniors-Expert-Girl-50cc	3 plaques VERTES numéros BLANCS
CRITERIUM (ligue 3)	Français E1-E2-E3 Belges Randonneurs	3 plaques NOIRES numéros BLANCS

Cette épreuve compte pour les championnats de ligue du Grand Est des Hauts de France et d'Ile de France ainsi que pour le championnat national de Belgique

**ARTICLE 3** ENGAGEMENTS :

Les engagements se feront **UNIQUEMENT** sur [www.motott.fr](http://www.motott.fr) **AVANT** le 1<sup>er</sup> MAI 2019  
 Les droits d'engagement sont fixés à 65€ .Le nombre d'engagés est limité à 550 pilotes.  
 Paiement CB **OBLIGATOIRE** (Débité 15 jrs avant épreuve) pour valider engagement

L'attribution des numéros se fera suivant les tranches suivantes à la seule discrétion du comité organisateur.

Ligue 1	De 1 à 299	Inter (Belges, Suisses, Français)	De 1 à 100
		L1	De 101 à 220
		Espoirs Belges	De 221 à 260
		Nationaux Belges	De 261 à 299
Ligue 2	De 300 à 799	50cc	De 300 à 315
		Fem (+ Girl Belges)	De 316 à 323
		L2	De 324 à 579
		Juniors Belges	De 580 à 635
		Seniors Suisses	De 636 à 663
		Gentlemen Belges	De 664 à 699
		Juniors Suisses	De 700 à 727
		Expert Belges	De 728 à 771
		Nationaux Suisses	De 772 à 799
Ligue 3	De 800 à 999	L3	De 800 à 879
		Vétérans Suisses	De 880 à 911
		Randonneurs Belges	De 912 à 963

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement d'un concurrent sans avoir à en donner la raison.

**Si vous voulez rouler GROUPES, veuillez faire vos engagements GROUPES**

**ARTICLE 4** Un circuit d'environ 90kms à parcourir 1 - 2 ou 3 fois par les pilotes selon leurs catégories respectives ; 3 CH par tour, dont 1 sans ravitaillement

Trois commissaires dans chaque spéciale. Les 3 spéciales seront chronométrés à chaque tour.

Tout pilote quittant le tracé du parcours sera mis hors course sans appel possible.

Le non respect du code de la route sera sanctionné par une exclusion.

#### **ARTICLE 5 : Contrôles administratifs et techniques**

Samedi 25 mai de 15h30 à 19h00 et dimanche 26 mai de 6h30 à 7h30

Les pilotes devront impérativement se présenter munis obligatoirement des documents suivants :

- licence FFM 2019
- PERMIS de conduire ou CASM et BSR pour les 50CC
- CARTE GRISE de la moto W et WW garage non admis
- Attestation d'ASSURANCE de la moto en cours de validité

Dans le cas d'une attestation de type GARAGE ne précisant pas le N° d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné. (art 6 de FFM)

En cas de prêt de la machine, des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies.

#### **DOCUMENTS ORIGINAUX PAS DE PHOTOCOPIES**

Pour les licences une manifestation, un certificat médical de moins d'un an et une autorisation de sortie de leur fédération pour les pilotes non licenciés FFM. Licence à pré remplie, sur le site de la FFM et à fournir au contrôle administratif accompagné du règlement. <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

#### **Vérifications TECHNIQUES**

Les motos devront être conformes au code de la route et de la FFM .

- CASQUE norme ECE22-05 et le numéro d'homologation doit commencer par 05
- Protection DORSALE et PECTORALE OBLIGATOIRE homologuée CE et label FFM

Si elles ne bénéficient pas du label FFM, elles devront être conformes aux normes suivantes :

- pectorale norme EN 14021, - dorsale norme 1621-2,
- gilet intégral norme EN 14021, - gilet gonflable norme EN 1621-4

- PNEU FIM avant arrière OBLIGATOIRE
- Eclairage avant arrière (code-phare)
- Bouton coupe contact en état de fonctionnement et à portée de main
- Protège chaîne en sortie de boîte (cache pignon)
- Garde chaîne et/ou guide chaîne (le pied ne doit pas passer)
- Protection mousse guidon
- Repose pieds non grippés et non soudés
- Garde boue plat (style cross) INTERDIT
- Plaque immatriculation fixée au garde boue (non écrite directement sur le garde boue) non coupante et ne doit pas dépasser de la largeur du garde boue
- Niveau SONORE CONTROLE DE TOUTES LES MOTOS AU SONOMETRE

#### **REGLES DE CONDUITE**

L'épreuve se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer aux règles du code de la route. Tout manquement à cette règle, toute conduite

irrespectueuse, toute reconnaissance motorisée des spéciales entraîneront la disqualification du pilote.

### **RAVITAILLEMENT ASSISTANCE**

Des points de ravitaillement (CH) essence jalonnent le parcours. : **2 PAR TOUR**

**Un tapis environnemental est exigé au stand. Sur chaque ravitaillement**

**L'assistance du pilote devra disposer d'un extincteur (visible)**

**Les suiveurs sont formellement interdits.**

#### **ARTICLE 6 OFFICIELS**

**Directeur de course** : Mr REMY Jacques

**Directeur technique** : Mr VALLERAND Daniel

**Responsable relations** : Mr LECOESTER Stéphane

**Commissaires sportifs** : Mrs RAGUET Patrick, Jean Paul RAGUET et Didier LAROSE

**Commissaires techniques** : Mr NOIRET

**Chronométrage et résultat** : MOTOTT

**Docteur de service** : Do DELEBOIS de ROCROI

**ARTICLE 7** : Remise des prix au PC Course à la fin de l'épreuve dans la mesure des possibilités techniques .Seules les réclamations déposées dans les 30 min seront étudiées ;

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment et sans contestation possible les termes de ce présent règlement**